

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_FAM 2005-00-123](#)[Item Marie Moret à monsieur Chastanier, 9 octobre 1900](#)

## Marie Moret à monsieur Chastanier, 9 octobre 1900

**Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote Familistère de Guise, inv. n° 2005-00-123

Collation 2 p. (308r, 309r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familistère de Guise

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur Chastanier, 9 octobre 1900, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 23/09/2025 sur la plateforme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/53911>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [9 octobre 1900](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Imprimerie Chastanier](#)

Lieu de destination 12, rue Pradier, Nîmes (Gard)

## Description

Résumé Marie Moret envoie à monsieur Chastanier les premiers articles à composer pour le numéro de novembre 1900 du journal *Le Devoir* : les « Documents biographiques » et le compte rendu de l'assemblée générale annuelle de l'Association, qui doit donner lieu à un tirage à part pour la Société du Familistère. Elle demande à Chastanier de veiller à la bonne composition de ce compte rendu, en particulier à faire figurer sur deux pages en vis-à-vis l'actif et le passif du bilan financier de la Société, et de lui envoyer deux épreuves avec le manuscrit. Le post-scriptum porte sur les modifications apportées par Jules Pascaly à l'article sur les congrès coopératifs [du *Devoir* du mois d'octobre 1900].

## Mots-clés

### [Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Personnes citées

- [Pascaly, Charles-Jules \(1849-1914\)](#)
- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Œuvres citées « Société du Familistère de Guise. Assemblée générale ordinaire du 30 septembre 1900. Extraits du procès-verbal », *Le Devoir*, t. 24, 1900, p. 650-684.

[En ligne : [Le Cnum, Bibliothèque numérique en histoire des sciences et des techniques](#), consulté le 10 décembre 2021]

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Guise Familistère

9 octobre 1900

Monsieur Chastanier,

J'ai l'honneur de vous  
confirmer ma lettre du 7<sup>es</sup>  
de vous envoyer, par la cour-  
rier, sous pli recommandé,  
les deux premiers articles du  
Dorair de Novembre prochain,  
soit :

1<sup>o</sup> 10 pages Documents  
typographiques :

2<sup>o</sup> 43 pages Compte-  
rendu Assemblée générale

ordinaire de la Société du  
Familistère.

Comme d'habitude, ce  
compte-rendu donnera  
lieu à un tirage à part,  
en brochure spéciale, du  
Compte de la Société du  
Familistère ; et comme  
toujours avec vous  
voudrez bien mettre à  
la disposition de la  
Société la composition  
qui aura servi pour  
le Dorair.

Nouvelles. Monsieur,  
ordonner le travail  
ainsi que précédemment.

(pour des caractères des titres,  
sans titres, etc...) et régler  
tout spécialement à ce que  
le Bilan occupe le verso  
d'un feuillet et le recto  
du suivant. De façon à  
présenter simultanément  
au lecteur l'actif et le passif.

Si dans l'ordonnance  
des choses, il vous est né-  
cessaire de diminuer le  
nombre des lignes de points  
suspensifs indiquées pages  
12 et 13 du manuscrit,  
vous le pouvez.

Enfin, je me confie,  
Messieurs, à vos meilleurs  
soins.

Je vous prie de  
votre composition sans  
retard et envoyez - moi  
ici double exemplaire  
des épreuves avec le manus-  
crit

Agrieux je vous prie,  
Messieurs, mes civilités  
parfaites

J. B. A. Gardin

M. Je reçois votre lettre du  
7. elle ne me dit pas du  
tout que vous ayez reçu  
les épreuves corrigées d'après  
vos modifications par M. Pascal.  
Si néanmoins ce sont  
celles-là que vous voulez,  
d'espérer que vos bons soins  
auraient suffi!